



Date: 26.02.2024

PROCEDURE RESTREINTE N° BSGEE 2024-001

**PRESTATIONS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE D'ACCES SUR LES SITES
DES ECOLES EUROPEENNES DE BELGIQUE (Bruxelles et Mol)**

QUESTIONS - REPONSES N°2

Question 2 :

La soumission des candidatures se faisant par envoi d'email, pouvez-vous confirmer si votre boîte de réception a une limite (en MB) pour l'envoi de pièces jointes

Réponse : La boîte de réception osg-call-for-tenders-gardiennage-2024@eursc.eu peut recevoir des emails extérieurs de 15 MB maximum. Nous conseillons l'utilisation d'un email contenant un lien vers une plateforme de partage de documents de type « *we transfer* » pour l'envoi des documents.

Question 3 :

Les candidatures doivent-elles être soumises en un seul document ou est-il possible de soumettre des annexes séparément (notamment les comptes annuels)?

Réponse : Les deux sont possible. Veuillez bien référencer les documents envoyés dans l'annexe 1 du cahier des charges.

Question 4 :

Selon le Cahier des Charges, III Étape 1, Critères de sélection point 13. exige de soumettre:

Copies des attestations démontrant que les membres du personnel du candidat qui exercent une fonction de direction, d'exécution ou commerciale au sein de leur entreprise répondent aux exigences de l'Arrêté royal du 23 mai 2018 en matière de formation, d'expérience et d'aptitudes professionnelles au sein des entreprises de gardiennage.

Pouvez-vous confirmer s'il est suffisant de soumettre les certificats de nos dirigeants opérationnels en charge de la gestion du contrat?

Réponse : Oui nous vous confirmons que soumettre les certificats de vos dirigeants opérationnels est suffisant.